

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

### Délibération n°25-DC058

### Conseil Communautaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Confort, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

**Présents :**

**BILLIAT :**

**CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON

**CHÂNAY** : Elisabeth JEAMBENOIT

**CONFORT** : Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA

**GIRON :**

**INJOUX-GENISSIAT** : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

**MONTANGES** : Christophe MARQUET

**PLAGNE** : Philippe DINOCHÉAU

**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Pierre CHARPY

**SURJOUX - LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT

**VALSERHÔNE** : Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Katia DATTERO - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Christiane RIGUTTO

**VILLES** : Guy SUSINI

**Absents :** Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Florian MOINE - Benjamin VIBERT - Anthony GENNARO –

**Pouvoirs :** Gilles FAVRE à Jacques VIALON

Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT

Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME

Patricia VERDET à Sophie SELLIER

Gilles THOMASSET à Pierre CHARPY

Régis PETIT à Patrick PERREARD

Mourad BELLAMMOU à Isabelle DE OLIVEIRA

Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

**Présents :** 23

**Pouvoirs :** 9

**Votants :** 32

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250327-25-DC058-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025



2182X	Matériel de transport - Voiture	5 ans
2182X	Matériel de transport – Camion	10 ans
2183X	Matériel informatique	3 ans
2184X	Matériel de Bureau et Mobilier	10 ans
2184X	Matériel de bureau et Mobilier – Coffre-fort	20 ans
2185	Matériel de téléphonie	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	8 ans

## Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

Vu l'article R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23-DC081du 28 septembre 2023 adoptant la nomenclature M57,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024, dans le cadre la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations,

Considérant l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations à compter du 1er janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

### DECIDE

- **D'APPROUVER** l'amortissement linéaire au prorata temporis et les durées d'amortissement par type de biens et catégorie d'immobilisation cités ci-dessus
- **DE FIXER** à 500 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

Catherine BRUN



Le Président,

Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250327-25-DC058-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250327-25-DC058-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025